Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

A M. André Lepoutre

Votre geste fut loin d'être beau M. Lepoutre et je ne dois pas vous cacher que l'on vous juge très sérieusement dans presque tous les milieux.

En France, voyez-vous, à quelque parti que l'on puisse appartenir, sauf un seul, le votre, on a le caractère chevaleresque et on y regarde à plus de deux fois avant de sévir contre un représentant du sexe faible. Un grand poète a dit : On ne doit pas frapper une femme même avec une fleur. Vous avez sans doute pas médité cette phrase lorsque vous vous êtes permis de vous servir d'un cadavre pour en souffleter Mme Vanderlenden.

Ce faisant vous avez donné la mesure de l'humanité ou plutôt de l'inhumanité patronale, appris aux ouvriers que c'était entre eux et le cléricalisme capitaliste une guerre que rien même la mort ne saurait arrêter lorsque vous étiez décidé à les punir, dès le lendemain de l'enterrement, dans leur femme, dans leurs parents, voir même dans leurs enfants et petits enfants.

Le pape vous offrira peut-être des indulgences aussi nombreuses que plénières, votre curé vous donnera sans doute une bénédiction spéciale, les vieillles bigotes qui peuvent les confessionnaux et les églises vous regarderont comme un grand homme et vous décernemont le titre de preux.

Nous n'avons quant à nous que du mépris vous offrir pour la façon dont vous vous *avez conduit.*

Si encore vous aviez eu le moindre reproche à formuler contre votre ouvrière. Si vous aviez pu lui dire : Votre travail est mauvais, vous cous oubliez parfois, nous avons besoin d'ouvrières connaissant le métier et travaillant très régulièrement. Or vous êtes plus maladroite que nature et vous manquez trop souvent à l'appel.

Nous aurions compris, alors M. Lepoutre que vous ajoutiez à cette mercuriale : Votre mari vient de mourir, vous avez besoin de vivre, j'absous pour cette fois, apprenez à mieux travailler et surtout soyez assidue.

Mais non, vous teniez à faire bien savoir que M. André Lepoutre était prêt à tout faire pour être bien vu d'un dieu qu'on affuble du qualificatif bon parce qu'il aime certains sacrifices humains comme celui de Mme Vanderlenden.

Mais avez-vous songé aux conséquences de votre acte M. Lepoutre ?

Voilà une honnête femme, une bonne épouse et une excellente ouvrière. Elle a eu le tort à vos yeux de respecter la volonté d'un mort et le tribunal de la Sainte Inquisition l'a condamnée à mourir de faim. Votre office central est chargé de veiller à l'exécution du jugement, le signalement de la condamnée sera remis par ses soins à tous les capitalistes roubaisiens ou tourquennois l'ouvrière sera traquée comme une bête fauve et acculée à la mort ou à la prostitution.

Dans le premier cas vous vous répouirez d'avoir purgé le monde d'une personne dont le mari était libre-penseur. Dans le deuxième vos amis permettront à leurs fils de lui donner quelques nuits de travail mais vous n'aurez que sarcasmes et mépris pour votre victime.

Cimetière ou prostitution !

La misère hurle autour des personnes jetées sur le pavé, il faut choisir alors, et, si une minorité de têtes solides choisit le repos complet, de combien s'accroît chaque année l'armée de la prostitution !

Mais que vous importe, M. Lepoutre, tout ce que nous pouvons vous dire.

Le clergé vous approuve, le pape vous félicite et tout fait prévoir que la décoration de l'ordre St-Grégoire-le-Grand vous *attend.*

Vous pouvez être fier !

R. L.

L'enfant ébouillanté

Le jeune enfant qui reçut une marmite d'eau bouillante sur le corps, est mort après d'atroces souffrances.

Ainsi que nous le faisions prévoir hier, l'accident arrivé au jeune Arthur Bourgois, qui se jeta dans les jambes de sa bonne, Mlle Léonie Stevant, et reçut le contenu d'une marmite d'eau bouillante sur le corps, a été suivi de la mort de la petite victime

Dès mardi soir, nous avions fait prendre de ses nouvelles, et on ne nous avait pas caché que son état était absolument désespéré.

Tout le corps était horriblement brûlé, seule la figure n'avait pas été atteinte En proie à une fièvre intense, que les médecins étaient impuissants à combattre, l'enfant a lutté contre la mort jusqu'à deux heures et demie du matin et a rendu le dernier soupir

Le désespoir de la famille est navrant ; jusqu'au dernier moment et contre toute espérance, le père et la mère du bambin avaient conservé quelque espoir, ils ne voulaient pas croire que leur fils si vif, si gai et si alerte le matin même, allait dans quelques heures être ravi à leur tendresse.

Les Grèves

A L'USINE TERNYNCK

La grève des rattacheurs de la filature Ternynck continue et, vu l'attitude du patron, on se demande quand elle prendra fin, car les ouvriers ayan formulé des revendications fort justes, sont absolument décidés à ne pas céder.

Nous avons dit ce qu'ils demandaient. Gagnant une malheureuse somme de 10 fr. 20 ils estimaient que, travaillant autant que leurs camarades des autres usines, ils devaient être payés autant, c'est-à-dire 21 francs par semaine.

La semaine étant de sept jours, car on n'a pas encore trouvé le moyen de vivre sans manger le dimanche, cela fait donc tout au juste trois francs par jour à l'ouvrier pour nourrir sa famille, la loger, la vêtir.

Personne ne se lèvera pour dire que c'est exagéré, on se demandera plutôt comment le malheureux peut joindre les deut bouts.

Or, M. Ternynck, qui s'enrichit tous les jours un peu plus sur le dos de ses ouvriers, M. Ternynck ne veut pas comprendre cela ; il admet très bien lui, capitaliste, qui certainement ne se prive de rien, que la famille ouvrière fasse sa journée avec trois francs.

Je préférerais me couper le cou que de vous donner satisfaction, s'écriait-il rageusement le jour où la première délégation vint le trouver, et comme il sait manier l'ironie à l'occasion, il accueillait la deuxième par cette phrase :

« La machine tourne, vous pouvez rentrer, quant à votre réclamation, je n'accorde rien, mais je suis à votre disposition pour le jour où vous voudrez reprendre le travail ».

La machine tourne... C'est charmant cette petite entrée en matière.

Les ouvriers l'ont laissé tourner et, eux aussi, ont tourné... les talons.

A LA BRIQUETERIE BRIET

A la briqueterie Oscar Briet, boulevard de Fourmies, quatorze ouvriers se sont mis en grève demandant une augmentation de o fr. 50 au mille.

GREVE DE TRIEUSES

Vingt-deux trieuses de déchets, employées à l'établissement Compagnon et Lanselle, 189, rue de Tourcoing, se sont mises en grève hier matin à huit heures et demie. Ces ouvrières qui gagnent quinze francs environ par semaine, voudraient toucher un salaire fixe de dix-sept francs.

La maison occupe 61 employés dont 26 hommes et 35 femmes.

PAR LA FENETRE

Il y a des personnes qui ont de la chance et, certes, Auguste Wittebrood, un tisserand de 44 ans, demeurant rue de Lannoy, peut être classé parmi celles-là.

Mardi soir, après une tournée dans les estaminets de la ville, où la pente de son gosier avait rempli tout le monde d'admiration, il arrivait rue de l'Ommelet, 98, dans cet état d'ivresse qu'on qualifie ordinairement de complet sur les rapports de police, chez son ami Jean-François Vandekerkhove qui fut on ne peut plus navré de le voir en pareille posture.

Après l'avoir laissé un moment sur une chaise espérant que cela passerait, l'ami s'apercevant qu'il était impossible de le laisser sortir pour retourner chez lui, fit cette proposition :

« Tu vas monter dans ma chambre à coucher, tu dormiras une heure ou deux, ensuite cela ira mieux et tu pourras regagner ton domicile.

Auguste Wittebrood accepta cette proposition et son camarade le fit aussitôt parvenir dans la chambre qui se trouve au premier étage de la maison.

Il prit soin de fermer à clef la porte pour éviter un retour offensif et revint dans la chambre où il avait reçu son ami.

Il était environ dix heures. Un quart d'heure après, il entendit des cris et des plaintes dans la rue. Croyant reconnaître la voix de son locataire de passage ,il se précipita aussitôt et aperçut un homme couché sur le trottoir. C'était Auguste Wittebrood.

Voici en deux mots ce qui s'était passé :

Aussitôt après le départ du débitant, le tisserand avait voulu sortir et la porte étant fermée, il avait gagné la fenêtre, enjambé l'appui et était allé choir dans la rue.

On le transporta dans la maison et on courut prévenir le docteur Lepoutre.

Auguste Wittebrood qui porte des contusions multiples sur tout le corps, mais dont l'état n'est pas trop grave, a été conduit à l'hôpital.

SOUS LA ROUE D'UN CAMION

Un accident assez grave s'est produit hier matin vers onze heures et demie sur le quai du Sartel.

Emile Clerbois, camionneur à la coopérative « La Paix », demeurant rue des Longues-Haies, cour Degrand, 5, conduisait un camion de charbon, qui allait au petit trot, lorsqu'arrivé à hauteur de la rue Dampierre, l'une des roues passa sur une butte de terre. La voiture pencha, le cheval prit peur et donna une secousse qui projeta le conducteur sur le pavé.

Par malheur, Emile Clerbois vint justement tomber le long du véhicule, un peu en avant de la roue droite qui lui passa sur les jambes.

Deux agents arrivaient justement, il les pria de l'aider à remonter sur le siège de la voiture, ce qu'ils firent aussitôt avec l'aide de quelques ouvriers témoins de l'accident, et le camionneur regagna son domicile sans encombre.

Arrivé chez lui, il fit aussitôt prévenir l'administrateur de la Coopérative et, quelques instants après, le docteur Dupré venait lui donner les premiers soins.

On a relevé une entorse de la cheville droite, une félure de la cheville gauche, et une entorse du poignet droit.

Ces différentes blessures nécessiteront un repos de six semaines, qui a été prescrit par le médecin.

BRADERIE DE LA RUE DU TILLEUL

Nous rappelons que la grande braderie annuelle des quartiers du Coq-Français, Tilleul et Raverdi, aura lieu, exceptionnellement le dimanche 15 juillet 1906.

Les marchands sont autorisés à s'établir sur les trottoirs de la rue du Tilleul, entre les rues de Lannoy et d'Hem.

Le réveil en fanfare aura lieu à cinq heures précises du matin, sous la direction de M. Arthur Degryse.

Grandes attractions et réjouissances dans le quartier au cours de la soirée.

FETE NATIONALE

L'école de natation du quai de Gand et l'établissement de bains de la rue de Rome seront fermés au public le samedi 14 juillet prochain.

— Les débits de boissons pourront rester ouverts toute la nuit du 14 au 15 juillet.

TENTATIVE DE VOL

Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, un individu a tenté de pénétrer chez M. Garnette, directeur de l'établissement The Mording and combring Malière Makens limited, rue Jean-Baptiste Glorieux, en brisant un carreau à la fenêtre du rez-de-chaussée.

Un voisin qui avait entendu le bruit du carreau brisé, a interpellé le voleur qui a pris la fuite par la rue du Collège.

CONSERVATOIRE

Voici les premiers résultats des concours de fin d'année au Conservatoire national de musique :

Classe de solfège (demoiselles). — Première classe. — Professeur : Mme Planckaert-Brouchette. — Première division : 1er prix : Chiriaux Georgette, Ledhui Gabrielle, Gossart Lucienne, Bernaert Germaine, Fontaine Hélène, Dufour Hermance.

2e prix : Lanneau Alphonsine, Lebrun Léonie, Grosse Jeanne, Legroux Germaine, Chestemme Jeanne, Hubben Marie-Louise.

Garçons. — Première classe. — Professeur : M. Paul Fournier. — Première division : 1er prix : Dazin Edmond, Tuelman Louis, Josson Jean, Cloez Gustave, Hellin Jules, Deboosère Fernand, Demuldre Achille, Devernay Edouard

2e prix: Boulze Jean, Wattrelos Fernand, Lampe Henri, Caron Daniel, Inglebert Maurice.

LA PECHE

Concours international du 8 juillet à Dunkerque La Société des « Vrais Pêcheurs de Poissons blancs » a obtenu le succès suivant :

Série de nombre. — 2e *prix, H Ledrue ; 3e prix,* Joseph Chagnon

Série d'honneur. — 1er prix, Joseph Chagnon.

Toutes nos félicitations à M. Joseph Chagnon pour son succès à la série d'honneur où les meilleurs Gaulois Français et Belges étaient présents.

NE DANS LA RUE

Mercredi, vers deux heures et demie du matin, Mme Marie Debaisieux, femme Vandenbulcke, demeurant angle de la rue Pierre-de-Roubaix et du boulevard de Mulhouse, se rendait accompagnée de son mari à l'hôpital pour y faire ses couches.

Arrivée rue du Vieil-Abreuvoir, elle mit au monde un enfant du sexe masculin. Un agant appelé par le mari aida ce dernier à transporter la mère et l'enfant au poste central où M. le docteur Bernard est venu leur donner des soins et les a fait admettre l'Hôtel-Dieu.

GRAVE ACCIDENT

M. Louis Wittebole, 34 ans, demeurant rue Lannes, 12, domestique chez MM. L. Deroubaix et fils, boulevard de Beaurepaire, était occupé hier vers neuf heures du matin à rentrer un camion quand, par une fausse manœuvre du cheval, le domestique fut serré entre le mur et le camion.

Il fut aussitôt transporté dans la maison d'habitation où M. le docteur Delcœuillerie, appelé en toute hâte, a déclaré que Wittebole avait la clavicule gauche fracturée et qu'un repos de 30 jours lui serait nécessaire.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5 rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596

PIED ECRASE

Mardi, vers trois heures du soir M. Charles Darchez, 30 ans, rattacheur chez M. Motte-Bossut fils, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 243, a eu le pied droit comprimé entre une colonne et la roue d'un chariot de rendeur, ce qui lui occasionna une entorse du pied avec plaie contusé.

M. le docteur Dupré, appelé à lui donner des soins, a prescrit un repos de trente jours.

DANS L'ENGRENAGE

Un aide-tondeur de chez MM. Lecomte et Déprès, M. Albert Delescluse, 27 ans, demeurant à Croix, rue Verte, 2, hier, vers dix heures du matin, a eu la main gauche prise entre deux rouleaux de bois, ce qui lui occasionna des plaies contuses à la face dorsale et à l'auriculaire gauche.

M. le docteur Bantigny a prescrit au blessé un repos de 20 jours.

CHUTE D'UN CAMION

Hier, vers dix heures et demie du matin, un déchargeur de charbon de chez M. Victor Bulteau, M. Oscar Schoonaghe, 32 ans, demeurant rue de la Guinguette, 42, est tombé d'un camion qu'il était en train de décharger et se luxa l'épaule gauche.

M. le docteur Faidherbe a prescrit un repos de trois semaines

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 11 juillet 1906

Naissances. — Emile Desplanques, rue Jean-Baptiste Glorieux, 2. — Lucien Acke, rue de France, 112. — Gilbert Artisien, quai du Sartel, bateau « Bardo ». — Henri Vandendriessche, rue du Moulin, cour Peruel, 14. — Eugène Lefèvre, rue du Bois, 28. — Marceau Vandenbulcke, rue Blanchemaille. — Jeanne Donsbeck, rue de Lorraine, 24.

Décès. — Arthur Bourgois, 21 mois, rue du Trichon, 30. — Eugène Vancomerbecke, 19 ans, piqueur de cartons, rue de la Tortue, 18. — Charles Béthancourt, 8 mois, rue Decrème, 81, cour Parent, 6. — Lucien Vandenhaegh, 2 mois, rue Blanchemaille. — Joséphine Boyls, 72 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Fernande Fleurquin, 2 ans, rue Alfred-de-Musset, 7.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS -- TOURCOING

A L'EXPOSITION

SAMEDI 14 JUILLET. — Inauguration des nouvelles attractions : le Château du Diable, la Grotte des Cyclones, le Tobbogan à bosses, le Tire-Bouchon américain, le Tremblement de terre.

Concert instrumental à 4 heures et à 8 heures 1/2.

Matinée et soirée au Kursaal : Water-Chute ; Fête de nuit, grandes illuminations, fontaines lumineuses.

DIMANCHE 15 JUILLET. — Festival permanent (1,800 *exécutants*), fête de nuit féerique, superbe feu d'artifice sur le bassin du Château-d'Eau. Fontaines lumineuses à 9 heures et à 10 heures 1/4.

***

Aujourd'hui jeudi, concerts de 4 à 6 heures par l'Orchestre symphonique, à 8 heures 1/2, par la Musique municipale de Mouvaux.

LES GREVES

CHEZ M. MASUREL-LECLERCQ

On a dit que les fileurs et rattacheurs de la filature de M. Masurel-Leclercq avaient été obligés d'arrêter le travail par suite de la grève des bacleurs de cet établissement. Il est exact que les fileurs et rattacheurs ont quitté le travail, mais on a négligé d'en faire connaître les véritables raisons. Les fileurs et rattacheurs ont, eux aussi, formulé leurs revendications. Ils demandent : 1° que les bacleurs obtiennent satisfaction, c'est-à-dire un salaire de 13 francs par semaine ; 2° une augmentation de 5 % à partir du numéro de fil 30 et au-dessus ; 3° une augmentation de 3 % sur les cannettes et 5 % à partir du numéro 34 ; 4° enfin ils demandent qu'il soit permis aux bacleurs de sortir de l'usine 20 minutes avant l'heure des repas afin qu'ils puissent aller chercher de quoi manger.

Nous estimons que ces réclamations sont en tous points justifiées. Dans la plupart des usines, on occupe deux bacleurs pour deux métiers, donc deux semaines à payer ; chez M. Masurel-Leclercq, on se contente d'un bacleur pour deux métiers ; l'augmentation de salaire demandée n'est donc pas si énorme qu'on pourrait le croire.

Quant aux augmentations demandées par les rattacheurs et les fileurs, on ne doit point s'en étonner outre mesure ; la plupart du temps, ces ouvriers, qui sont payés au pourcentage de la production, ont à travailler de tellement mauvaises matières, qu'ils ne peuvent arriver à gagner un salaire suffisant à leurs besoins et à ceux de leurs familles

Nous n'insisterons pas sur la demande formulée par les bacleurs de sortir 20 minutes avant l'heure des repas pour chercher de quoi manger avec leur pain sec Cette sortie s'impose et nul ne pourrait trouver à y redire

Ajoutons que la grève des fileurs et rattacheurs de l'établissement de M Masurel-Leclercq a été provoquée par le patron lui-même Vendredi dernier, celui-ci voulut bien consentir à donner aux ouvriers le salaire des bacleurs en grève ; mais le lendemain il n'accorda plus aux fileurs et aux rattacheurs qui faisaient le travail des grévistes que la moitié du salaire de ces derniers

CHEZ MM. VERMESCH, LEFEBVRE ET Cie

Comme nous l'avons dit hier, une délégation des ouvriers en grève de la filature de MM. Vermesch, Lefebvre et Cie, rue du Bus, s'est présentée mardi matin à l'usine et a presque obtenu satisfaction. Les patrons ont en effet accordé aux bacleurs une augmentation de 5 centimes sur les primes. Il ne reste qu'un point en litige : les bacleurs réclament une augmentation de salaire de 25 centimes par semaine, soit 9 francs au lieu de 8 fr. 75. Or comme l'établissement occupe neuf bacleurs, la grève continue pour 2 fr. 25 par semaine.

Nous espérons que M. Vermesch ne voudra pas laisser prolonger ce conflit pour une somme aussi minime, d'autant plus que dans son établissement, on n'occupe qu'un bacleur pour deux métiers, alors que presque partout ailleurs on emploie un bacleur par métier.

***

En dernière heures, nous apprenons que la grève de la filature de MM. Vermesch, Lefebvre et Cie est terminée. Les bacleurs ont obtenu satisfaction complète. En plus de l'augmentation de 5 centimes sur les primes, il leur a été accordé une augmentation de salaire de 25 centimes par semaine. Le travail a repris mercredi à une heure de l'après-midi.

CHEZ M. LORTHIOIS A MOUVAUX

Cette grève qui durait depuis neuf jours vient enfin de se terminer à la satisfaction des ouvriers. M. Lorthiois a accordé à ces derniers l'augmentation de trois centimes à l'heure réclamée et le repas d'une heure pour le repas de midi.

Ce n'est pas trop donner ; les ouvriers peigneurs sont sans doute dans notre région de véritables esclaves ; il leur faut, pour gagner à peine 4 francs par jour, « frimer » des douze heures consécutives et dans la plupart des établissements, le temps nécessaire pour prendre les repas ne leur est même pas accordé Il n'y aurait rien d'exagéré à ce que M l'inspecteur du travail surveille ces bagnes où l'on travaille parfois 36 heures sans arrêt, comme certains bobineurs, et ce n'est pas trop demander qu'il soit accordé aux ouvriers des peignages le repos nécessaire aux repas

Les ouvriers du peignage de M Lorthiois ont compris maintenant qu'il n'y avait de salut que dans l'organisation ouvrière et tous, sans exception, se sont fait inscrire au syndicat textile. Espérons que cet exemple sera suivi pour tous les ouvriers des peignages.

CHEZ MM. A. ET P. POLLET

Une partie des ouvriers en grève du peignage de MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, a repris le travail mercredi matin, acceptant les conditions soumises par les patrons, à savoir la répartition du salaire d'un ouvrier absent entre les ouvriers effectuant le travail de ce dernier.

VIOLENT INCENDIE. — Voir aux Informations régionales.

LES BARAQUES DE LA FOIRE

Lundi dernier a eu lieu l'adjudication du bail pour la construction des baraques de la foire pendant trois, six ou neuf années à partir du 1er juillet 1906.

M. *Jean-Baptiste Bottin*, entrepreneur à Marcq-en-Baroeul, seul soumissionnaire, a été déclaré *adjudicataire* avec un rabais de 50 centimes sur le prix de base de 9 francs le mètre courant de baraques, soit 8 fr. 50 net.

UNE EXPOSITION DES ARTS ET METIERS A BRUXELLES

Une exposition internationale du 3e Salon des *Arts et Métiers aura lieu à Bruxelles du 1er août* au 31 octobre dans le Palais du Cinquantenaire.

Les organisateurs font appel aux commerçants et industriels de l'étranger pour grouper au 3e *Salon des Arts et Métiers, dans des sections spé*cialement créées pour eux, les spécialités ou produits les plus intéressants, de façon à leur permettre ainsi le développement, en Belgique, de leurs industries.

CONCOURS DE PINSONS

Le 14 juillet, un concours de pinsons est offert aux amateurs de la ville et des communes de ses cantons avec 420 francs de prix et primes.

Les concours auront lieu : rues de l'Union, de l'Epine, du Virolois, de Bouvines, de la Malcense, de la Croix-Rouge, de la Marlière, du Pont-de-Neuville, Auber, de Roncq, du Dahomey, du Clinquet, de la Blanche-Porte, du Flocon, boulevard Gambetta.

Le concours commencera à cinq heures et demie et finira à six heures et demie.

La distribution des prix aura lieu de trois à cinq heures du soir.

Les inscriptions se feront le vendredi 13 juillet de six heures à onze heures du soir et le samedi 14 de quatre heures et demie à cinq heures un quart du matin.

LE 14 JUILLET AU BLANC-SEAU

Voici le programme des fêtes qui auront lieu le 14 juillet au Blanc-Seau :

A six heures du matin, concours de pinsons : rue du Blanc-Seau (inscription chez M. Louis Jacquard ; distribution des prix chez M. Pluquet-Havez) ; rue Solférino (inscription chez M. Désiré Florin ; distribution des prix chez M. Gustave Petit berghien).

Exercices de gymnastique à trois heures sur la Nouvelle-Place, et concerts.

UNE FANTAISIE COUTEUSE

A la suite d'une discussion qu'il eut mardi soir avec Marie Caulier, cabaretière, rue Saint-Blaise, Emile Mullier, camionneur, a brisé chez la première une grande glace, d'une valeur de 100 fr. Mullier s'est offert à payer la casse.

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. — Voir aux Informations régionales.

LES POIVROTS

Henri Ségard, 56 ans, journalier, demeurant rue de Renaix, cour Dhalluin, qui était ivre et faisait du tapage mercredi matin, vers neuf heures et demie, dans la rue du Haze, a été arrêté par l'agent de police Rousseau et conduit au violon municipal.

Ségard a été remis en liberté dans la soirée, après avoir été gratifié d'un procès-verbal.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

BAINS MUNICIPAUX. — L'établissement de bains sera fermé le samedi 14 juillet ; le dimanche 15 juillet, il sera ouvert de six heures du matin à midi. Le vendredi 13 juillet, la piscine sera réservée aux hommes toute la journée.

LEURS RENTES

A l'usine à gaz, un manœuvre, Joseph Pollet, 26 ans, demeurant à Mouvaux, a reçu des éclats de matériaux dans l'œil droit. 12 jours de repos.

— Chez Lorthiois frères, rue Charles-Wattine, un dégorgeur, Victor Denauw, 32 ans, demeurant 118, rue du Cymbale, est tombé et sa main droite a porté sur des organes mécaniques. Des plaies de la face dorsale de la main droite, de l'index et du majeur, intéressant les tendons extenseurs des doigts, nécessiteront sept semaines de repos

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 11 juillet 1906

Naissances. — Lorez Agnès, rue de la Croix-Rouge, 45. — Willems Maurice, rue du Prince, 63. — Lelong Madeleine, rue des Pials, 143. — Beyens Marcel, rue Nationale, 122. — Delannoy Jean, rue National, 122.

Décès. — Lefèvre Marie, 18 ans, rue Nationale, 122. — Lepoutre Marie, 3 ans, rue Jourdan.

PALAIS D'ETE

Squares Jussieu et Dutilleul, Lille.

L'établissement de plein air le mieux situé, le seul desservi par sept lignes de tramways. L'endroit le plus agréable de toute la région.

Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures du soir. Concert de 8 heures à 11 heures et demie du soir.

Mlles Yvonn B. Lubin. — **Carmen Minguitos**, danseuse espagnole. — MM. Castel, Mon fils et Ma fille, duettiste. — **Mansuelle**, des Ambassadeurs. — Allon et Lytton, acrobates. — Trio Carlen's, gymnastes, et **CHEVALIER**, l'Emule de Dranem.

Orchestre symphonique. Idéal Cinéma.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL du 10 juillet. — *Naissances.* — Bertrand Céleste, rue Voltaire, 14. — Dejaegher Emile, rue Blanche. — Leclercq Félicien, rue Carnot, cour Jovenaux, 4.

ETAT-CIVIL du 11 juillet. — Naissances. — Verbiese Emilienne-Hermance, rue Saint-Piat. — Vanhove Léon-Julien, rue du Nord, 27.

MOUVAUX

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Louis Six, 37 ans, ouvrier chez Lorthiois, blessures à la main, 8 jours de repos.

— J.-B. Lambré, 50 ans, contremaître chez Noblet, pointe d'hernie. Incapacité de travail indéterminée. Docteur A. Vincent.

RONCQ

PRECOCE VOLEUR. — Depuis quelques jours, un commerçant de la rue de Lille avait reçu plusieurs fois un jeune gamin de 12 ans, Marceau Polderman, demeurant sentier des Morts, qui lui achetait des friandises et les soldait chaque fois avec une pièce de 5 francs. Sachant les parents du gamin peu fortunés, le commerçant s'étonna et prévint M. Verrier, commissaire de police.

Celui-ci fit filer par ses gardes le jeune Polderman. Mardi matin, les agents le virent entrer chez M. Julien Demeer, rue de Lille. Ils l'attendirent et à sa sortie, le fouillèrent ; le gamin était nanti de friandises qu'il venait d'acheter. Il avait encore présenté en paiement une pièce de 5 francs.

Conduit au commissariat de police, il fut à nouveau fouillé et trouvé porteur d'une somme de 9 fr. 30, composée dune pièce de 5 fr., de trois pièces de 1 fr., de deux pièces de 0 fr. 50 et de trois pièces de 0 fr. 10. Interrogé sur la provenance de cet argent, Marceau Polderman déclara qu'il l'avait gagné en travaillant, puis ensuite, qu'il l'avait reçu de ses parents. Finalement, comme le commissaire insistait, il finit par avouer qu'il l'avait dérobé chez une pauvre vieille, Mlle Florin, qui habite avec son frère, rue de Lille.

Il s'introduisait dans la maison par une porte donnant sur la cour ; comme cette porte était fermée, il faisait jouer la pène de la serrure au moyen d'un clou et avait ainsi accès dans la maison. Il se rendait dans la chambre à coucher et ouvrait le buffet dans lequel était déposé un coffret qui contenait, lors du premier vol, 40 fr., en pièces de 5 francs.

Le premier larcin a été commis le 1er juillet ; Polderman s'empara à cette date d'une seule pièce ; le 8 juillet, il déroba trois pièces et mardi matin, deux pièces, soit en tout 30 francs ! Il avait dépensé l'argent à régaler ses camarades de chopes et de friandises ou à jouer au jeu de « pile ou face ».

M. Verrier se rendit chez Mlle Florin qui déclara s'être aperçue du vol ; en effet, six pièces étaient disparues. Elle fit connaître que cet argent avait été économisé en prévision de sa prochaine entrée à l'Hospice communal avec son frère : elle avait voulu se réserver cet argent pour améliorer un peu leur ordinaire.

Mlle Florin était loin de soupçonner du vol Marceau Polderman, qu'elle employait assez souvent à faire casser le bois que lui donnait des personnes charitables, et pour le payer de ses peines, elle lui donnait le dimanche quelques sous.

M. le commissaire de police a remis à Mlle Florin les 9 fr. 30, reliquat de la somme volée, et a laissé en liberté provisoire le jeune Polderman, en attendant la décision du Parquet.

WATTRELOS

BRULE PAR DE L'ACIDE. — Lundi dernier, vers 6 heures et demie du soir, un surveillant des établissements Kuhlmann, Renders François, demeurant à Wattrelos, hameau du Bas-Chemin, voulait ouvrir un robinet sur un réservoir rempli d'acide quand tout à coup la clef du robinet se souleva et l'ouvrier reçut une forte projection d'acide en pleine figure. Le docteur qui l'a visité a constaté d'énormes brûlures du 2e degré, étendues à la face, et lui a ordonné un repos de trente jours sous réserve qu'aucune complication impossible à prévoir ne se produise d'ici là.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Leclercq-Dupire, une tisserande, Delignies Flore, 34 ans, demeurant à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin, a été blessée au côté droit par la navette du métier voisin.

Huit jours de repos.

LILLE

Le crime de Pérenchies

Sous ce titre et avec un grand luxe de sous-titres, le *Progrès* et l'*Echo* ont narré hier cette histoire terrifiante : que Numa Poix, le meurtrier de Mlle Gabrielle Tourbier, l'infortunée institutrice adjointe de Pérenchies, avait, dans un nouvel accès de folie, tenté d'étrangler un malade et un infirmier, à l'Hôpital Saint-Sauveur, où comme nous l'avons annoncé, il a été mis en observation.

Malheureusement pour nos deux confrères qui, nous le savons, portent très haut le souci de l'information rapide et précise, et heureusement pour le malade et l'infirmier aussi brutalement assaillis, cette histoire n'est qu'un conte !

Numa Poix n'aurait d'ailleurs pu se livrer à la double agression qu'on lui impute pour cette raison qui dispense de toute autre que, depuis son entrée à Saint-Sauveur, il est sous camisole de force.

D'autre part, — et nous tenons ce renseignement de source officielle, — c'est vendredi dernier et non lundi, que sur l'avis de M. Dutilleul, médecin-légiste, l'internement de Poix à Armentières fut décidé.

Ajoutons que ce malheureux a été dirigé hier sur l'asile départemental.

Comme on le voit, l'*Echo* et le *Progrès* ont été victimes de quelque Lemice-Terrieux, échappé de la Noble-Tour, à moins que la folle du logis... car tout arrive.

Avis aux cyclistes et photographes amateurs

C'est aux Galeries Lilloises que vous trouvez le plus grand choix d'accessoires pour **CYCLES** et d'appareils et accessoires pour **PHOTO.** — Demandez catalogue, 45, rue Nationale, Lille.

LE REGIME DES COLIS-POSTAUX

Une convention est intervenue entre le ministre des travaux publics et les Compagnies de chemins de fer français, afin d'améliorer le régime des colis postaux.

C'est la question de spoliation ou d'avarie des colis expédiés qui a surtout été envisagée. Il a été établi que tout solis postal qui ne parviendrait pas à son destinataire ou qui arriverait en mauvais état serait remboursé proportionnellement à son poids, à moins toutefois que le dommage ne provienne de la nature de l'objet ou ne soit causé par la faute de l'expéditeur.

Le chiffre des remboursements est ainsi calculé : 15 francs pour les colis jusqu'à 3 kilogrammes, 25 francs pour le colis de 3 à 5 kilogrammes, et 40 francs pour ceux de 5 à 10 kilogrammes.

Moyennant une prime d'assurance de 5 centimes par kilo pour les colis d'un poids inférieur à 5 kilos, et de 10 centimes pour les colis de 5 à 10 kilos, les colis postaux perdus, ou avariés seront remboursés au taux de leur valeur réelle.

Enfin, il a été décidé que les retards dans la livraison des colis, lorsque le préjudice sera justifié, seront l'objet d'une indemnité, proportionnelle également au poids des paquets, c'est-à-dire 10 fr., 15 fr., et 25 fr., pour les trois catégories de colis postaux.

La responsabilité des transporteurs cesse du fait de la livraison des colis aux destinataires.

Bulletin Colombophile

Concours du samedi 14 juillet :

ORLEANS. — 300 francs de prix d'honneur répartis en 20 prix de 10 fr. et 20 prix de 5 fr., donnés dans un rayon de 6 kilomètres, par le «Cercle Union», Café Pandore, rue Pauvrée, à Roubaix.

Il sera, en outre, attribué deux services de table, des couteaux, un régulateur et un sac de voyage aux 5 premières séries de 4 pigeons.

Une montre en or, 2 services de table, un service à café, un parapluie en soie avec poignée en argent, un régulateur et un service à découper aux 7 premières séries de 3 pigeons.

3 services de table, une pendule, 2 régulateurs à sonnerie, un service à café, une montre en argent, un service à découper et une surprise aux 10 séries de 2 pigeons.

Plus plusieurs objets par pigeon seul.

Mise obligatoire : 1 franc ; mise facultative : 1 franc.

ORLEANS. — 100 francs, organisé par la «Vertigineuse» dans un rayon de 15 kilomètres, chez M. Duc Joseph, rue de la Bataille, à Lens.

CHANTILLY. — 125 francs, par les «Deux Unions», à Roubaix. 1er bureau : chez M. Heults, rue de la Vigne ; 2e bureau : chez M. Baest, rue de la Chaussée.

CHANTILLY. — 50 francs, par le «Centre et Croix réunis», chez M. Elie Catteau, rue de l'Opeuls, à Roubaix.

CHANTILLY. — Par la «Sans Crainte», chez M. Orvans, 21, rue de la Lys, à Roubaix.

CHANTILLY. — 100 francs, chez M. Arthur Lefebvre, rue de Wasquehal, Blanc-Seau.

CHANTILLY. — 50 francs, organisé par la «Renaissance», chez M. Wanquet, rue St-Hilaire, à Halluin.

CHANTILLY. — Par la «Mutuelle Colombophile», chez M. Gustave Planck, parvis St-J.-Baptiste, à Roubaix.

CHANTILLY. — Par les «Invincibles», chez M. Henri Demelenaere, rue de Tourcoing, à Wasquehal.

CHANTILLY. — 100 francs et de nombreux prix de séries et d'excellence, chez M. Tharsil-Moulard, rue Pierre Catteau, à Wattrelos.

CHANTILLY. — 100 francs, par l' «Union *Colombophile Tourquennoise*», chez Mme Vve Desmettre, rue de la Croix-Rouge, à *Tourcoing.*

CHANTILLY. — Chez M. Dessauvage, rue du Moulin, 63, à Tourcoing.

CHANTILLY. — 75 francs et de nombreux prix d'excellence, donné dans un rayon de 6 kilomètres, par le «Pigeon Bleu», chez M. Paul Delsart, Café du Commerce, Grand'-Place, à Lavignoy.

CHANTILLY. — 50 francs, par l' «Union amicale», chez M. Mortreux, à la Clef d'Or, rue Pierre Legrand, à Fives-Lille.

CHANTILLY. — 200 francs, par l' «Hirondelle et l'Union», aux sièges, 65, rue de Marquette, à La Madeleine, et à la «Navette d'Or», rue de Marquette, à Marcq.

CHANTILLY. — Au siège, par l' «Aigle», à Wattignies.

SURVILLERS. — Donné dans un rayon de 5 kilomètres, par l' «Avenir», chez M. Bindes, n° 3 des mines de Lens, rue Mongolfier, à Liévin, Mise : 1 fr. 25.

CREIL. — Donné par la «Colombe», pour les sociétés fédérées de Bruay et environs, chez M. Tisón, place Legentil, à Bruay.

Mises : 1 fr. 20.

CLERMONT.